

<https://www.snetap-fsu.fr/Compte-rendu-Gt-professeur-es-documentalistes.html>



# Compte-rendu Gt professeur-es documentalistes

- Métiers - Enseignant-e du Secondaire - Professeur-es documentalistes -

Date de mise en ligne : mercredi 8 juillet 2026

---

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

---

## Professeur-es-documentalistes SNETAP-FSU

### Synthèse des échanges en groupe de travail, réuni le 10 juin 2026

Le 10 juin 2026, une réunion à distance réunissant une vingtaine de professeur-es-documentalistes de l'Enseignement agricole a donné lieu à trois heures d'échanges intenses. Ceux-ci ont permis d'identifier les problématiques et les questionnements traversant actuellement la profession.

Un compte-rendu exhaustif a été adressé aux participant-es, en voici une synthèse.

- **Notre métier**

**Suite à la demande de plusieurs collègues adhérent-es, nous avons fait un point juridique sur la question épineuse de la distribution des manuels scolaires, serpent de mer de la documentation en établissement scolaire. Le document présenté, avec des sources et analyses, sera sous peu diffusé plus largement.**

Le Réseau National Documentaire de l'Enseignement Agricole, qui a 30 ans, souffre de disparités régionales importantes, malgré un budget voté au dernier CNOP. En Bretagne, le départ des établissements privés (qui représentaient 80 % des adhérents) induit une baisse notable de dynamique. En région AURA, les réunions ne sont plus organisées. Certaines [DRAAF](#) tardent à signer les lettres de mission ou à payer les heures pour l'animation des réseaux régionaux. Une diminution des indexeurs est également observée, signalant potentiellement un désintérêt pour les bases documentaires ou un manque de temps disponible au [CDI](#).

Pour la création de postes de [TFR](#) « documentation », il faut se référer à la note de service [DGER/SDEDC/2016-124 du 16/02/2016](#) qui cadre les modalités d'allocation des postes de personnels [ATLS](#).

- **Notre statut**

Nos obligations réglementaires de service sont définies par note de service, contrairement à d'autres disciplines protégées par décret, créant une insécurité statutaire permanente. Un chantier a été rouvert par la [DGER](#), prévu pour fin 2026. Ce mandat a été réaffirmé au dernier Congrès national du SNETAP-FSU, à Brie-Comte-Robert (77).

Le groupe a par ailleurs souligné combien les tâches réalisées en « heures d'extériorisation » avaient évolué ces dernières années, permettant aujourd'hui veille, formations en ligne, mises à jour de ressources, et relevant moins de repérages pour des achats en librairies.

Concernant notre rémunération, une inégalité persiste : la prime d'équipement informatique exclut systématiquement les professeur-es-documentalistes. Malgré une mobilisation soutenue (campagne photos en septembre 2025, carte de vœux à la Ministre début 2026), aucune réponse n'a été obtenue. Cette exclusion est vécue comme une injustice et un manque de reconnaissance. Nous continuons bien sûr le combat.

Le calcul des temps de travail articulant enseignement, extériorisation et gestion du CDI génère des tensions récurrentes lors des rentrées. Une brochure explicative sera diffusée prochainement.

En outre, on constate qu'en période d'examens, les sollicitations pour missions de surveillance et d'assistance aux candidat-es se font parfois au détriment des tâches du CDI. Le SNETAP-FSU a alerté la DGER sur la nécessité urgente de cadrer cette mission indispensable pour une réelle inclusion.

- **Notre enseignement**

**Urgence pédagogique face à l'IA** : l'usage massif de l'intelligence artificielle générative par les élèves impacte significativement les compétences informationnelles à enseigner. La note de service [DGER/SDPFE/2026-117](#) apparaît décevante, proposant une « dynamique d'accompagnement » sans cadre concret. Parmi les établissements représentés dans la réunion, un seul a initié une charte d'usage de l'IA.

Les questions sur l'évaluation [CCF](#), la « dette cognitive » et la nécessité d'« enseigner l'IA » suscitent une préoccupation partagée par toutes et tous.

Pour les diplômes rénovés, le manque de clarté est soulevé : épreuve ECCF 3.1 en [BTSA](#) à revoir, notamment l'écrit réflexif, flou ; compétence C3.3 évaluée sans enseignement de notre part ; épreuve Bac pro 2.1 chronophage eu égard au volume horaire alloué en Info-Doc, et problème du rôle de chaque discipline de l'épreuve.

En septembre 2025, une délégation du Snetap-FSU a rencontré l'Inspection après transmission d'un sondage auprès de 80 répondants, mais les réponses concrètes sont restées très limitées.

### **Bilan**

Cette réunion a confirmé plusieurs tendances lourdes : fragmentation territoriale des conditions de travail (en réseau ou en [EPL](#)), sécurité statutaire à garantir, inégalités de traitement persistantes, vide opérationnel face à l'IA, surcharge de missions, cadrage des évaluations à préciser ou faire évoluer, manque de reconnaissance de nos spécificités et compétences propres.

Les élues catégorielles « professeures-documentalistes » SNETAP-FSU oeuvreront à suivre et défendre ces sujets dans les mois qui viennent, et seront attentives à faire circuler de l'information régulièrement en direction des adhérent-es, via des publications ou des productions ciblées. Et à répondre aux sollicitations au fil de l'eau.

Enfin, ce type de rencontre en groupe de travail sera reconduit, car il est essentiel d'offrir des espaces et des temps d'échange, à une profession qui est souvent exercée de façon isolée en établissement.

Élues catégorielles Documentation, nous sommes à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter.

[fabienne.roussel@educagri.fr](mailto:fabienne.roussel@educagri.fr)

[natacha.robert@educagri.fr](mailto:natacha.robert@educagri.fr)